Les représentants des parents d’élèves

Les représentants des personnels éducatifs

Les représentants des élèves

Les représentants des agents

**MOTION AU CA DU \_\_/\_\_ /2022**

Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Madame la Vice-présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Départementaux,

Par cette motion, nous souhaitons dénoncer la décision du Conseil Départemental de la Meuse du 21 octobre 2022, qui a voté une forte augmentation des tarifs de la restauration scolaire.

Il est en effet à craindre que l’augmentation de 12% du prix de la cantine pour les élèves du collège n’ait des répercussions dramatiques pour certaines familles, qui subissent déjà l’inflation dans tous les domaines. Comment les familles les plus pauvres financeront-elles un coût de 590,40 euros par an ? Celles-ci ne risquent-elles pas de déserter les cantines, quitte à faire manger à leurs enfants un sandwich dans la rue, lorsqu’elles ne pourront faire autrement ? Qu’en sera-t-il alors de la santé et de la sécurité des élèves ? C’est d’autant plus alarmant qu’on sait bien que le repas chaud fourni par la restauration scolaire est parfois le seul repas consistant qui sera pris dans la journée.

Certaines familles ayant aussi des enfants en primaire ou maternelle qui déjeunent à la cantine du collège seront particulièrement impactées. Par ailleurs on sait que l’habitude de manger au collège est un facteur de continuité permettant de garder nos élèves à l’entrée en 6ème et d’éviter des fuites dans le privé.

L’augmentation prévue est encore plus importante pour les personnels relevant du ministère de l’Education Nationale, auxquels le repas sera facturé 9,85 euros. Le conseil départemental dit vouloir faire un effort pour « ses personnels » qui travaillent dans les collèges, mais refuse de le faire pour ceux qui dépendent de l’état. Belle solidarité ! Ainsi l’augmentation du tarif de la cantine serait de 132% pour certains personnels, en l’occurrence ceux aux plus faibles salaires, et de 58 % pour les autres. L’idée est d’avoir un tarif unique à 9,85 € (soit le coût de revient d’un repas) au lieu de 4,25 € ou 6,25 € actuellement. Un·e AESH rémunéré·e environ 760€ par mois ne pourra plus se permettre de manger à la cantine. Les autres personnels aux plus bas salaires (AED ou contractuels par exemple) seront dans la même situation. Il est certain que cette augmentation ne contribuera pas à rendre plus attractive la Meuse aux yeux des personnels que l’on souhaiterait recruter.

En tout cas, cette augmentation conduira immanquablement les personnels de l’état à déserter les cantines : or, les recettes générées par leur fréquentation de la cantine amputeront directement le budget de fonctionnement du collège, déjà réduit par le Conseil Départemental et de plus en plus problématique dans certains établissements.

Nous souhaitons donc vivement que le Conseil Départemental réexamine sa décision de toute urgence.